

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Jeudi 9 décembre à 15h



SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA CAF DE L'AISNE

Dans la continuité des Contrats Enfance Jeunesse, la CAF de l'Aisne et la Communauté d'agglomération ont construit une convention territoriale globale (CTG) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Les axes thématiques développés dans cette CTG pour notre territoire sont la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la vie associative, l'accès au droit, l'accompagnement social et la prévention, l'accès au numérique, mais aussi l'habitat, le logement et le cadre de vie.

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui accompagne notre projet de territoire Destination 2030, dont elle répond à 13 des actions prioritaires, qui concernent le développement des services aux allocataires de la CAF. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle s'appuie également sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté... sans oublier Destination 2030.

Concrètement cela se traduit par des actions sur tout notre territoire, voici quelques exemples :

- **pour la petite enfance et l'enfance** : travailler sur le maillage des structures d'accueil collectif et sur l'accueil des enfants porteurs de handicap. Créer un

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Chargé de communication :

Bernard COUVREUR

Téléphone :

03 23 70 79 71

Courriel :

bernard.couvreur@carct.fr

Adresse :

L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web :

www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



@CARCThierry

espace d'accueil des jeunes enfants à Neuilly Saint Front et Gandelu. Etendre le Portail famille (actuellement utilisé pour les accueils de loisirs) à la Petite Enfance. Construire une nouvelle crèche à Château-Thierry en remplacement de l'actuelle Maison des tout-petits. Créer un guichet unique parents-enfants et des ateliers d'éveil itinérants...

Réaliser des actions de prévention contre le décrochage scolaire et accompagner la scolarité. Soutenir les communes et les syndicats scolaires (méthode et ingénierie) et accompagnement à l'inclusion.

- **pour la jeunesse** : encourager l'engagement et la participation des jeunes dans leurs projets, favoriser la mobilité des jeunes en formation par alternance ou continue...
- **pour la parentalité** : accompagner la parentalité et créer un lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant, coordonner les partenariats avec les établissements scolaires, communiquer sur ces dispositifs...
- **pour l'habitat et le logement** : diversifier l'offre de logement et soutenir l'amélioration de la qualité des logements dans le parc privé. Accompagner tous les habitants dans leur parcours résidentiel. Veiller à une répartition équilibrée de l'habitat sur le territoire dans le cadre du PLUiH...
- **pour l'accès au droit, l'accompagnement social et la prévention** : développer la politique de prévention et pérenniser le CISPD. Adapter les modalités de fonctionnement des Maisons France Services et plus de permanences d'opérateurs. Créer un réseau d'information sur l'accompagnement social...
- **Pour l'animation de la vie sociale et associative** : créer un office inter-communal de la vie associative qui propose l'accompagnement à la création d'association, gérer le subventionnement d'actions associatives et créer un lieu « guichet unique » pour les familles...
- **Pour l'accès au numérique et la lutte contre l'illectronisme** : coordonner le réseau de Points d'accès au numérique, former les acteurs de la médiation numérique et créer des chéquiers « numériques ». Développer l'accès aux services publics par la création d'un portail citoyen...

Il ne s'agit pas d'une simple signature, mais d'un engagement social et responsable du territoire pour servir nos usagers au plus près de leurs réels besoins.